



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1233
1er novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 31 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre, datée du 31 octobre 1994 et accompagnée de sa traduction anglaise, qui vous est adressée par M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, à propos de l'annonce par les États-Unis de manoeuvres militaires aériennes prévues pour le mardi 1er novembre 1994 et comportant des violations de l'espace aérien iraquien dans le sud du pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le contenu de cette lettre à la connaissance des membres du Conseil et faire distribuer la présente lettre et son annexe, contenant la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 31 octobre 1994, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Je tiens à porter à votre connaissance la déclaration faite dans l'après-midi du dimanche 30 octobre 1994 par l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Koweït d'où il ressort que plus de 100 avions de guerre américains, dont des bombardiers B-52 et B-1, participeront le mardi 1er novembre 1994 à des manoeuvres militaires au-dessus du désert koweïtien et violeront l'espace aérien iraquien au-dessus de ce que les États-Unis appellent la zone d'exclusion aérienne imposée sur le sud de l'Iraq.

Cette opération militaire américaine constitue un acte de provocation unilatéral qui menace la sécurité et l'intégrité de l'Iraq.

Le fait de décréter une zone d'exclusion aérienne au-dessus du sud de l'Iraq a été et demeure un acte unilatéral et illégal des gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne, un acte sans rapport aucun avec les résolutions du Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies a confirmé cela par la voix du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali ainsi que par les déclarations du porte-parole officiel du Secrétariat général de l'Organisation, M. Joe Sills.

Alors que le climat est au calme et que les efforts tendent vers des solutions politiques et diplomatiques, cette action militaire provocatrice américaine ne fait que confirmer les intentions hostiles du Gouvernement des États-Unis et sa volonté constante de semer le trouble et de susciter des crises dans la région du Golfe pour faire avancer ses projets visant à imposer son hégémonie brutale sur la région.

L'Iraq proteste énergiquement contre cette action militaire américaine provocatrice et dangereuse dirigée contre l'intégrité, la sécurité et la stabilité de l'Iraq, ainsi que contre la paix et la sécurité dans toute la région. L'Iraq rejette sur les États-Unis d'Amérique la responsabilité de ces agissements provocateurs et hostiles. Il tient également les dirigeants koweïtiens entièrement responsables d'avoir fait du territoire et de l'espace aérien koweïtiens la base de départ des forces armées et de l'aviation de guerre américaine qui mettent en péril la sécurité et l'intégrité de l'Iraq et de son peuple et menacent la paix, la sécurité et la stabilité dans toute la région.

J'espère que le contenu de la présente lettre sera porté, par votre intermédiaire, à la connaissance des membres du Conseil, et vous prie d'en faire distribuer le texte comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Ministre iraquien des
affaires étrangères

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF
